DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ETMEURTHE

Nombre de membres dont le conseil municipal doit être composé : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 26

COMMUNE DE BOUXIERES AUX DAMES

Procès-verbal e l'installation du conseil munic

de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et des adjoints.

Conseil municipal du 25 mai 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq mai, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames sur convocation qui leur a été adressée par le Maire.

* Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.

Étaient présents :

MACHADO Denis, CHEVREUX Christelle, PFEIFFER Jean-Sébastien, LEPIANKO Martine, VOINSON Dominique, SCHMITT Odile, SCHNEIDER Jean-Marie, MACHADO BESSON Stéphanie, HUBERTY Pierre, DOMINGUES Carlos, BAK Christine, SORDEL Alain, GENICOT Gaëlle, QUQUE Jean-Claude, HUSSON Nancy, DURAND Claude, LACROIX Isabelle, YANICHE Arnaud, VILLAUME Fanny, BOILLON Didier, RASCAGNERES GARCIA Sabrina, BRUSON Aymeric, WERBICKI Éloïse, GWINNER Wilfrid, PAULY Serge et DIDRAT-SŒUR Lydia.

<u>Étaient absents excusés</u>: Mme GENIN Christiane

La conseillère ci-après avait délégué son mandat : Christiane GENIN à Denis MACHADO

1. INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Lors de cette séance et conformément à l'article L2121-18, plusieurs conseillers (dont Jean-Marie SCHNEIDER, Dominique VOINSON et Martine LEPIANKO) ont demandé à l'assemblée que la séance se déroule à huis clos). Cette demande a été acceptée à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Denis MACHADO, Maire. Il a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 15 mars 2020.

Aucune démission n'a été adressée à Monsieur le Maire depuis le 15 mars 2020.

Le président a déclaré installer Messieurs et Mesdames :

	17.				
1.	MACHADO Denis	10.	GENIN Christiane	19.	YANICHE Arnaud
2.	CHEVREUX Christelle	11.	DOMINGUES Carlos	20.	VILLAUME Fanny
3.	PFEIFFER Jean-Sébastien	12.	BAK Christine	21.	BOILLON Didier
4.	LEPIANKO Martine	13.	SORDEL Alain	22.	RASCAGNERES GARCIA
5.	VOINSON Dominique	14.	GENICOT Gaëlle		Sabrina
6.	SCHMITT Odile	15.	QUQUE Jean-Claude	23.	BRUSON Aymeric
7.	SCHNEIDER Jean-Marie	16.	HUSSON Nancy	24.	WERBICKI Éloïse
8.	MACHADO BESSON Stéphanie	17.	DURAND Claude	25.	GWINNER Wilfrid
9.	HUBERTY Pierre	18.	LACROIX Isabelle	26.	PAULY Serge
				27.	DIDRAT-SŒUR Lydia

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le conseil a choisi pour secrétaire : Martine LEPIANKO.

2. ELECTION DU MAIRE

2.1. Présidence de l'assemblée

Monsieur Jean-Claude QUQUE, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence en application de l'article L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Le président a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 26 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné 2 assesseurs : Jean-Sébastien PFEIFFER et Lydia DIDRAT-SŒUR.

2.3. Déroulement du scrutin

Est candidat : Denis MACHADO.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller a déposé lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du Code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion, après avoir été placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal et portant l'indication du scrutin concerné.

2.4.1 Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre d'enveloppes déposées : 27
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages blancs (art.65 du code électoral) : 3
- Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 24
- Majorité absolue : 13

A obtenu:

- Monsieur Denis MACHADO: 24 voix (vingt-quatre voix))

2.5. Proclamation de l'élection du maire

M. Denis MACHADO ayant la majorité absolue a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de Monsieur Denis MACHADO, élu maire, à la détermination du nombre d'adjoints.

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 à L. 2122-2-1 du Code général des collectivités territoriales, le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif global du conseil municipal, le résultat du calcul étant arrondi à l'entier inférieur, soit huit adjoints au maximum. Il a proposé de fixer à huit le nombre d'adjoints au maire.

Délibération adoptée par 25 voix pour et deux voix contre (M. PAULY et Mme DIDRAT-SŒUR)

4. ELECTION DES ADJOINTS

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2.
- Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à huit,

Monsieur le maire expose que dans les communes de 3.500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Conformément à l'ordre du jour de la présente séance, il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

À l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. La liste de candidats est la suivante :

Liste Denis MACHADO:

- 1. VOINSON Dominique
- 2. CHEVREUX Christelle
- LEPIANKO Martine
- 4. SCHNEIDER Jean-Marie
- 5. HUBERTY Pierre
- 6. SCHMITT Odile
- 7. MACHADO BESSON Stéphanie
- DOMINGUES Carlos

Le maire a procédé à l'élection des adjoints sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

Résultat du 1er tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre d'enveloppes déposées : 27

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés: 27

Majorité absolue : 14

A obtenu:

Liste Denis MACHADO : 25 voix (vingt-cinq voix)

Les membres de la liste de Monsieur Denis MACHADO ayant obtenu la majorité sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau les personnes suivantes :

VOINSON Dominique 1er adjoint au maire 2ème adjointe au maire **CHEVREUX Christelle** 2. 3^{ème} adjointe au maire 3. LEPIANKO Martine 4^{ème} adjoint au maire 4. SCHNEIDER Jean-Marie 5°me adjoint au maire **HUBERTY Pierre** 5. 6^{ème} adjointe au maire 6. SCHMITT Odile 7^{ème} adjointe au maire MACHADO BESSON Stéphanie 7. 8^{ème} adjoint au maire **DOMINGUES Carlos**

Les personnes élues ont déclaré accepter d'exercer leurs fonctions.

5. OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

6. CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 25 mai 2020 à 19 heures 48 minutes, en double exemplaire, a été, après lecture, signé par le maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le 1^{er} exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les pièces annexées, au représentant de l'État.

Le doyen d'âge,

Les assesseurs,

Le secrétaire,

Le Maire,

Y

COMMUNE:

Communes de 1 000 habitants et plus

ARRONDISSEMENT

NANCY

Effectif légal du conseil municipal 27

BOUXIERES-AUX-DAMES

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

- L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :
- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2º Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	М.	MACHADO Denis	24/08/1963	15/03/2020	1 258
Premier adjoint	M.	VOINSON Dominique	11/05/1954	15/03/2020	1 258
2 ^{ème} ajointe	Mme	CHEVREUX Christelle	21/03/1964	15/03/2020	1 258
3 ^{ème} ajointe	Mme	LEPIANKO Martine	25/12/1954	15/03/2020	1 258
4 ^{ème} adjoint	M.	SCHNEIDER Jean-Marie	06/04/1952	15/03/2020	1 258
5 ^{ème} adjoint	M.	HUBERTY Pierre	03/07/1963	15/03/2020	1 258
6 ^{ème} ajointe	Mme	SCHMITT Odile	21/09/1969	15/03/2020	1 258
7 ^{ème} ajointe	Mme	MACHADO BESSON Stéphanie	05/02/1979	15/03/2020	1 258
8 ^{ème} adjoint	M.	DOMINGUES Carlos	10/07/1970	15/03/2020	1 258
Conseiller	M.	QUQUE Jean-Claude	15/08/1945	15/03/2020	1 258
Conseiller	M.	DURAND Claude	21/08/1948	15/03/2020	1 258
Conseillère	Mme	GENIN Christiane	14/07/1955	15/03/2020	1 258
Conseillère	Mme	BAK Christine	02/04/1960	15/03/2020	1 258
Conseillère	Mme	LACROIX Isabelle	16/02/1963	15/03/2020	1 258
Conseiller	M.	SORDEL Alain	08/09/1964	15/03/2020	1 258
Conseiller	M.	YANICHE Arnaud	10/02/1966	15/03/2020	1 258
Conseiller	M.	PFEIFFER Jean-Sébastien	07/01/1970	15/03/2020	1 258
Conseiller	M.	BOILLON Didier	06/11/1973	15/03/2020	1 258
Conseillère	Mme	HUSSON Nancy	11/02/1974	15/03/2020	1 258
Conseiller	M.	BRUSSON Aymeric	19/04/1976	15/03/2020	1 258
Conseillère	Mme	GENICOT Gaëlle	07/07/1977	15/03/2020	1 258
Conseillère	Mme	VILLAUME Fanny	17/12/1977	15/03/2020	1 258
Conseiller	M.	GWINNER Wilfrid	01/04/1978	15/03/2020	1 258
Conseillère	Mme	RASCAGNERES GARCIA Sabrina	27/08/1986	15/03/2020	1 258
Conseillère	Mme	WERBICKI Éloïse	11/12/1992	15/03/2020	1 258
Conseiller	М.	PAULY Serge	10/05/1952	15/03/2020	287
Conseillère	Mme	DIDRAT-SŒUR Lydia	16/02/1958	15/03/2020	287

À Bouxières-aux-Dames, le 25/05/2020

Certifié par le maire,

Denis MACHADO

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

COMMUNE DE BOUXIERES AUX DAMES DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ARRONDISSEMENT DE NANCY

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

FEUILLE DE PROCLAMATION Annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRENOM DES ELUS

(dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRENOM	Date de naissance	Fonction	Suffrages obtenus par la liste
Monsieur	MACHADO Denis	24/08/1963	Maire	1258
Monsieur	VOINSON Dominique	11/05/1954	1 ^{er} adjoint	1258
Madame	CHEVREUX Christelle	21/03/1964	2 ^{ème} adjointe	1258
Madame	LEPIANKO Martine	25/12/1954	3 ^{ème} adjointe	1258
Monsieur	SCHNEIDER Jean-Marie	06/04/1952	4 ^{ème} adjoint	1258
Monsieur	HUBERTY Pierre	03/07/1963	5 ^{ème} adjoint	1258
Madame	SCHMITT Odile	21/09/1969	6 ^{ème} adjointe	1258
Madame	MACHADO BESSON Stéphanie	05/02/1979	7 ^{ème} adjointe	1258
Monsieur	DOMINGUES Carlos	10/07/1970	8 ^{ème} adjoint	1258

Fait à Bouxières aux Dames, le 25 mai 2020

Le conseiller municipal le plus âgé,

Le Maire,

Les assesseurs,

Le secrétaire,